**Information**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

| | |
|---|---|
| **Secrétariat général**<br>**Délégation à la mobilité et aux carrières**<br><br>**78, rue de Varenne**<br>**75349 PARIS 07 SP**<br>**0149554955** | **Note de mobilité**<br><br>**SG/DMC/2016-1009**<br><br>**26/12/2016** |

**Date de mise en application :** 23/12/2016
**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 26/12/2016
**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**
**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**
**Nombre d'annexes :** 1

**Objet :** Appel à candidature pour l'emploi de Chef de Service de l'enseignement technique à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

JORF n°0298 du 23 décembre 2016
texte n° 127

# Avis de vacance d'un emploi de chef de service

NOR: AGRS1635722V
ELI: Non disponible

Est déclaré susceptible d'être vacant au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, l'emploi de chef du service de l'enseignement technique à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).La direction générale de l'enseignement et de la recherche exerce les compétences du ministère relatives à la formation initiale et continue, à la recherche, à la politique d'innovation et au développement.

Le service de l'enseignement technique définit et met en œuvre les politiques de l'enseignement technique agricole, en termes de formation et de pilotage des établissements publics locaux et des établissements privés sous contrat, dans le cadre d'un dialogue avec les services déconcentrés, les collectivités territoriales, les filières professionnelles et les fédérations de l'enseignement privé. Il veille à ce que les établissements locaux s'impliquent dans l'ensemble des missions dévolues à l'enseignement agricole. Le service organise également le dialogue de gestion avec les services déconcentrés.Le titulaire du poste est chargé de concevoir, orienter, impulser, coordonner et évaluer l'action des deux sous-directions composant le service : la sous-direction des politiques de formation et d'éducation et la sous-direction des établissements, des dotations et des compétences.Le candidat retenu devra posséder une bonne connaissance du système éducatif. Il devra posséder de solides aptitudes à l'encadrement, à l'animation d'équipes et à la négociation.Conformément aux dispositions du décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 modifié, relatif auxemplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'Etat, les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être transmises par la voie hiérarchique, à la DGER, à l'attention de M. Philippe VINÇON, directeur général, 19, avenue du Maine, 75732 Paris Cedex 15, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française.